

COUPE DES ÉNERGIES ALTERNATIVES DE LA FIA 2015 2015 FIA ALTERNATIVE ENERGIES CUP

1. Dispositions générales

- 1.1** La FIA organisera la Coupe des Energies Alternatives ("la Coupe") pour les détenteurs d'une licence internationale participant aux Compétitions qualificatives : Circuits, Courses de Côte, Rallyes et Eco-Rallyes.
- 1.2** Un Trophée/une Coupe sera remis(e) au pilote et au copilote vainqueurs (s'il y a lieu) de chacune des Catégories admises (Article 2) de véhicules.
- 1.3** Une Coupe pour Constructeurs sera également remise pour les véhicules des Catégories IIIa, VII et VIII. Pour les Tentatives de Conduite (Eco-Rallyes) uniquement, une coupe sera remise également pour les véhicules de la Catégorie fusionnée VII-VIII (+IIIa).
- 1.4** Deux Trophées seront remis pour la Catégorie I aux "Groupes de Recherche" (GR) vainqueurs des véhicules à énergie solaire et de la Classe Olympie, détenteurs d'une «*LICENCE GROUPE DE RECHERCHE*» de la FIA.

Les ASN sont habilitées à délivrer une Licence internationale de concurrent appelée «*LICENCE GROUPE DE RECHERCHE*», aux Groupes de Recherche (GR) impliqués dans la construction de véhicules de Catégorie I (Véhicules Solaires) avec une visée didactique ou de recherche, tels que des équipes de l'université ou de l'enseignement secondaire ou des groupes assimilés ayant cette même visée.

Cette licence portera le nom du GR (par exemple: Groupe de Recherche Université de...).

L'ASN tiendra un Registre distinct pour toutes les licences délivrées de ce type. Sur chacune de ces licences, devra figurer le nom de la personne responsable du GR en question.

Sur la liste des engagés pour chaque Compétition, le nom des pilotes qui conduiront le véhicule devra être indiqué.

Ces pilotes doivent être titulaires d'une licence pour pilote appropriée.

1. General provisions

- 1.1** The FIA will organise the Alternative Energies Cup (the Cup) for holders of an international licence, taking part in the qualifying Competitions: Circuits, Hill-Climbs, Rallyes and Eco-Rallyes.
- 1.2** A Trophy/Cup shall be awarded to the winning driver and co-driver (if applicable) in each of the eligible Categories (Article 2) of vehicles.
- 1.3** One Cup for Manufacturers shall also be awarded for vehicles of Categories IIIa, VII and VIII. For Driving Tests (Eco-Rallyes) only, a Cup shall also be awarded for vehicles in the amalgamated Category VII & VIII (+IIIa).
- 1.4** Two Trophies shall be awarded for Category I to the "Research Group" (RG) winners in Solar-powered vehicles and the Olympia Class, holding an FIA "*RESEARCH GROUP LICENCE*".

The ASNs are authorised to issue an FIA International Competitor Licence named "*RESEARCH GROUP LICENCE*", for Research Groups (RG) involved in the construction of vehicles of Category I (Solar Vehicles) with a didactic or research aim, such as university or secondary school teams or assimilated groups having the same aim.

This licence will be identified with the name of the RG (for example: Research Group University of...).

The ASN will keep a separate Register for all such licences issued. On each such licence, the name of the person responsible for the relevant RG must be indicated.

On the entry list for each Competition, the names of the drivers who will drive the vehicle shall be indicated.

Those drivers must be holders of an appropriate personal driver's licence.

2. Catégories admises de véhicules

Tous les véhicules doivent remplir les conditions du Règlement Technique de la FIA en vigueur. Les véhicules doivent être classés selon les catégories suivantes :

- Catégorie I : Véhicules à énergie solaire et de la Classe Olympie
- Catégorie IIIa : Véhicules de production de série à énergie électrique pour usage quotidien
- Catégorie VII : Véhicules hybrides électriques
- Catégorie VIII : Autres véhicules à énergie alternative

3. Caractéristiques des Rallyes et des Eco-Rallyes

Longueur minimum de l'itinéraire total :

- 150 km pour les véhicules électriques (Catégorie IIIa).
- 300 km pour tous les autres véhicules électriques hybrides et véhicules à énergie alternative (Catégories VII et VIII)
- Au choix de l'organisateur pour la Catégorie I

Etant donné l'autonomie limitée des véhicules électriques de technologie actuelle, il est fortement conseillé aux organisateurs de planifier l'itinéraire de la Compétition de la Catégorie IIIa de sorte que celui-ci puisse être couvert par tous les participants. La distance maximale de l'itinéraire entre deux bornes de recharge devrait être comprise entre 80 et 100 km selon le terrain et les types de véhicules électriques participant.

Le temps alloué à la recharge intermédiaire doit être d'au moins 4 heures, excepté dans les cas où la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée de l'étape ou du secteur est inférieure à 40 km.

Au moins 4 Epreuves Spéciales d'une longueur totale minimum de 15 km devraient être incluses dans toute la Compétition.

La durée de la Compétition devrait être de 2 jours minimum.

Toute Epreuve Spéciale de vitesse (tests d'accélération, slaloms, courses de côte, sprints) doit avoir lieu sur des routes fermées

2. Eligible categories of vehicles

All vehicles must comply with the requirements of the current Technical Regulations. Vehicles shall be classified according to the following categories:

- Category I: Solar-powered vehicles and Olympia Class
- Category IIIa: Electrically powered series production vehicles for daily use
- Category VII: Hybrid electrical vehicles
- Category VIII: Other alternative energy vehicles

3. Characteristics of the Rallies and Eco-Rallies

Minimum distance of the total itinerary:

- 150 km for electric vehicles (Category IIIa).
- 300 km for all other hybrid electric vehicles and alternative energies vehicles (Categories VII and VIII)
- Organiser's choice for Category I

Considering the limited autonomy of the electric vehicles of current technology, it is strongly suggested to the organisers to plan the itinerary of the Category IIIa Competition in such a way that it can be covered by all participants. The maximum distance of itinerary between two recharging points should be 80 to 100 km depending on the terrain and the types of electric vehicles taking part.

The time available for intermediate recharging must be at least 4 hours except in cases where the remaining distance up to the finish of the leg or sector is less than 40 km.

At least 4 special stages of a total minimum distance of 15 km should be included in the whole Competition.

The duration of the Competition should be at minimum 2 days.

Speed Special Stages (acceleration tests, slaloms, hill climbs, sprints) must be run on closed roads.

Circuits

- Catégorie I : minimum 100 km.
La course pourra être divisée en 2 manches.
- Pour la Catégorie I, il devra y avoir un intervalle minimum de 5 heures entre deux manches ou deux courses.
- Pour toutes les autres catégories, il devra y avoir un intervalle minimum de 2 heures entre deux manches ou deux courses.

Courses de côte

Longueur minimum de la côte : 2 km.

Pente moyenne minimum : 5%.

Distance totale minimum : 4 km.

Si la côte est d'une longueur inférieure à 4 km, il y aura un nombre minimum de 2 montées de course.

Compétitions pour véhicules solaires

Une Compétition pour véhicules solaires a pour objectif de fournir un cadre de référence pour les technologies de mobilité économes en énergie ainsi que pour la promotion de la recherche en matière de transport durable.

La gestion des paramètres liés à l'énergie tels que l'énergie électrique embarquée, l'énergie rechargée à partir des batteries solaires, etc. constituera le premier critère pour définir la forme d'une Compétition pour véhicules solaires et établir les classements appropriés. Par conséquent, une Compétition pour véhicules solaires n'est jamais une course ou une Compétition de vitesse au sens traditionnel de la FIA.

4. Classements

A la fin de chaque Compétition qualificative, les classements suivants seront établis :

- Classement général pour la Catégorie I (un classement pour les véhicules à énergie solaire et un classement pour les véhicules de la Classe Olympie)
- Classement général pour la Catégorie IIIa
- Classement général pour la Catégorie VII (Compétitions de vitesse)
- Classement général pour la Catégorie VIII (Compétitions de vitesse)
- Pour les Eco-Rallies : Classement général pour la Catégorie fusionnée VII-VIII (+IIIa)

Circuits

- Category I: minimum 100 km.
The race may be divided into 2 heats.
- For Category I, there must be a minimum interval of 5 hours between two heats or two races.
- For all other Categories, there must be a minimum interval of 2 hours between two heats or two races.

Hill Climbs

Minimum length of the climb: 2 km.

Minimum average slope: 5%.

Minimum total distance: 4 km.

If the climb is less than 4 km long, there will be a minimum of 2 competitive runs.

Solar Car Competitions

The purpose of a solar car Competition is to provide an educational platform for energy-efficient mobility technologies as well as to promote research into sustainable transport.

The management of energy-relevant parameters such as on-board electric energy, recharged energy from a solar array, etc. will be the first criterion for defining the shape of a solar car Competition and for drawing up the appropriate classifications. Consequently, a solar car Competition is never a race or a speed Competition in the true FIA sense.

4. Classifications

At the end of each qualifying Competition, the following classifications will be established:

- General classifications for Category I (one classification for Solar-powered vehicles and one classification for Olympia Class vehicles)
- General classification for Category IIIa
- General classification for Category VII (Speed competitions)
- General classification for Category VIII (Speed competitions)
- For Eco-Rallies: General classification for amalgamated Category VII & VIII (+IIIa)

Pour chacun des classements ci-dessus, les points seront attribués de la façon suivante :

- 1^{er} : 10 points
- 2^{ème} : 8 points
- 3^{ème} : 6 points
- 4^{ème} : 5 points
- 5^{ème} : 4 points
- 6^{ème} : 3 points
- 7^{ème} : 2 points
- 8^{ème} : 1 point.

Un coefficient 2 sera appliqué aux rallyes de vitesse ou Eco-Rallyes avec un itinéraire total de plus de 500 km comportant plus de 40 km d'épreuves spéciales. Ceci vaut également pour les constructeurs.

Pour le classement final de la Coupe, la somme des trois meilleurs résultats au maximum pour chaque Catégorie ou Catégorie fusionnée de véhicules sera retenue.

Pour toutes les Compétitions, les points ne seront attribués pour la Coupe que s'il y a un minimum de trois (3) concurrents qui ont pris le départ de chaque Catégorie ou Catégorie fusionnée

Ex aequo :

a) Pilotes et copilotes

Pour départager des pilotes ou copilotes ayant marqué exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de premières places, puis de deuxièmes places, puis de troisièmes places, etc., obtenues aux classements des Compétitions prises en compte;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux classements de toutes les Compétitions auxquelles aura pris part chacun des pilotes ou copilotes totalisant le même nombre de points ;
- en cas de nouvel ex aequo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

b) Constructeurs

Pour départager des constructeurs ayant obtenu exactement le même nombre total de points, la règle sera la suivante :

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans le nombre de Compétitions prises en compte en ne considérant qu'une seule place pour chacun d'eux;
- en fonction du plus grand nombre de meilleures

For each of the above-mentioned classifications, points will be allocated as follows:

- 1st place: 10 points
- 2nd place: 8 points
- 3rd place: 6 points
- 4th place: 5 points
- 5th place: 4 points
- 6th place: 3 points
- 7th place: 2 points
- 8th place: 1 point.

There will be a coefficient of 2 for Speed Rallies or Eco-Rallies with a total itinerary of over 500 km in which there are more than 40 km of Special Stages. This is valid for manufacturers too.

For the final classifications of the Cup the sum of up to three best results for each Category or amalgamated Category of vehicles will be taken into account.

For all Competitions, points will be awarded for the Cup only if there is a minimum of three (3) competitors which took the start signal in each Category or amalgamated Category.

Dead Heat:

a) Drivers and co-drivers

The rule for deciding between drivers or co-drivers who have scored exactly the same total number of points shall be:

- according to the greater number of first places, then second places, then third places, etc., achieved in the classifications of the Competitions taken into account;
- according to the greater number of highest places achieved in the classifications of all the Competitions in which each of the drivers or co-drivers with the same points scored has taken part;
- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it thinks fit.

b) Manufacturers

The rule for deciding between manufacturers which have scored exactly the same total number of points shall be as follows:

- according to the greater number of highest places achieved in the number of Competitions taken into account considering one only place for each of them;
- according to the greater number of highest

places obtenues dans toutes les Compétitions auxquelles les constructeurs ex aequo ont pris part, en tenant compte d'une seule place pour chacun d'eux;

- en fonction du plus grand nombre de meilleures places obtenues dans toutes les Compétitions auxquelles les constructeurs ex aequo ont pris part,
- si un constructeur a obtenu plus d'une place dans la même Compétition, les points de ces places seront additionnés ;
- en cas de nouvel ex-aequo, la FIA/CCENE décidera quel est le vainqueur sur la base de toute autre considération qui lui semblera appropriée.

5. Récompenses de la FIA

Les récompenses de la FIA seront attribuées aux pilotes ayant participé au minimum à deux Compétitions de la Coupe des Energies Alternatives de la FIA si le calendrier de la Coupe comprend trois Compétitions ou plus du même type. Sinon, elles seront attribuées aux pilotes et copilotes ayant participé à toutes les Compétitions inscrites au Calendrier, de la façon suivante :

a) Coupes pour Pilotes et Copilotes

- Catégorie I : un Trophée pour le Groupe de Recherche vainqueur des véhicules à énergie solaire et un Trophée pour le Groupe de Recherche vainqueur de la Classe Olympie ;
- Catégorie IIIa : deux Trophées pour le pilote et le copilote vainqueurs des Eco-Rallyes ayant le plus grand nombre de points ;
- Catégorie VII : un Trophée pour le pilote vainqueur (et un pour le copilote, s'il y a lieu) ayant obtenu le plus grand nombre de points lors des épreuves de vitesse uniquement ;
- Catégorie VIII : un Trophée pour le pilote vainqueur (et un pour le copilote, s'il y a lieu) ayant obtenu le plus grand nombre de points lors des épreuves de vitesse uniquement ;
- Catégorie fusionnée VII-VIII (+IIIa) : deux Trophées au pilote et au copilote vainqueurs des Eco-Rallyes ayant obtenu le plus grand nombre de points.

b) Coupes des Constructeurs

Les constructeurs se conformeront aux exigences figurant à l'Article 2.5 (Véhicules de série à propulsion solaire et / ou électrique pour usage

places achieved in all Competitions in which the tied manufacturers have taken part, taking into account only one place for each of them;

- according to the greater number of highest places achieved in all the Competitions in which the tied manufacturers have taken part;
- if a manufacturer has achieved more than one place in the same Competition, points for these places will be added together;
- in the case of a further tie, the FIA/ENECC itself will decide the winner, on the basis of whatever other considerations it thinks fit.

5. FIA Awards

The FIA awards will be allocated to the drivers and co-drivers who have taken part in a minimum of two Competitions in the FIA Alternative Energies Cup, if the Cup calendar contains three or more of the same kind of Competitions. Otherwise, they will be allocated to the drivers and co-drivers who have taken part in all Competitions on the Calendar as follows:

a) Drivers and Co-Drivers' Cups

- Category I: one Trophy for the Research Group winner in Solar-powered vehicles and one Trophy for the Research Group winner in the Olympia Class;
- Category IIIa: two Trophies for the winning driver and co-driver in Eco-Rallies with the highest number of points;
- Category VII: one Trophy for the winning driver (and one for the co-driver, if applicable) with the highest number in points of speed events only;
- Category VIII: one Trophy for the winning driver (and one for co-driver, if applicable) with the highest number of points of speed events only;
- Amalgamated category VII & VIII (+IIIa): two Trophies for the winner driver and co-driver in Eco-Rallies with the highest number of points.

b) Manufacturers' Cups

Manufacturers shall comply with requirements stated in Article 2.5 (Solar and/or electrically powered series production vehicles for daily use

quotidien (Catégorie IIIa)) du Règlement Technique pour Véhicules à Energie Alternative.

- Catégorie IIIa des Eco-Rallyes
- Catégorie VII-VIII (+IIIa) : dans les Eco-Rallyes uniquement.
- Catégorie VII dans les Compétitions de Vitesse
- Catégorie VIII dans les Compétitions de Vitesse
- Une Coupe pour le constructeur ayant totalisé le plus grand nombre de points (même échelle de points que celle définie ci-dessus - voir Article 4).

Pour la Coupe des Constructeurs, seule la voiture la mieux classée dans chaque Compétition peut marquer des points.

6. Interprétation du présent règlement

Le texte anglais fait foi.

(Category IIIa)) of the Technical Regulations for Alternative Energy Vehicles.

- Category IIIa in Eco-Rallies
- Category VII & VIII (+IIIa): in Eco-Rallies only.
- Category VII in Speed Competitions
- Category VIII in Speed Competitions
- One Cup to the manufacturer with the highest number of points (the same scale of points as that defined above - see Article 4).

For the Manufacturers' Cup, only the best placed car in each Competition can score points.

6. Interpretation of these regulations

The English text is the official one.